

**COMPTE RENDU  
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 30 JUIN 2020**

L'an deux mille vingt, le TRENTE JUIN à dix HUIT heures,  
En application du III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 et de ses articles L.2121-7 et L 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de CHATILLON SAINT JEAN, dûment convoqué, à la Salle Daniel ARDIN, compte-tenu de la pandémie « COVID-19 » afin de respecter les distances physiques imposées par le protocole sanitaire, sous la présidence de Monsieur Daniel BARRUYER, Maire,

Etaient présents : Monsieur Franck OLLER, Madame Elfi SEYVET, Monsieur Laurent PLANTIER, Adjoint au Maire  
Madame CONSTANS Isabelle, Monsieur PAQUIEN David, Madame LAMBERT Isabelle, Monsieur COING Yves, Monsieur BERARD Stéphane, Madame VALENTIN Lydie, Monsieur POITHIER Maxime, Monsieur MOURRARD Michel, Conseillers Municipaux.

Etaient excusés : Mesdames Céline DINIS, Frédérique PAINTER et Mme Valérie VILLARD ;  
Pouvoir : Mme Valérie VILLARD a donné pouvoir à Mme Lydie VALENTIN

Nombre de conseillers en exercice : 15  
Présents : 12  
Votants : 13

Date de la convocation : 25 JUIN 2020

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le dernier compte rendu du Conseil Municipal.

Un scrutin a eu lieu, Mme Lydie VALENTIN a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

\*\*\*\*\*

**I – FINANCES**

Le Maire présente le projet de budget 2020, il s'équilibre en dépenses et en recettes à :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	1 023 746.00 €	1 023 746.00 €
INVESTISSEMENT	651 221.00 €	651 221.00 €

Cette année 2020, le budget adopté tardivement est le prolongement de celui de l'année précédent pour les prévisions en section de fonctionnement.

Certains contrats de maintenance seront remis en question mais les conséquences ne seront visibles que l'année prochaine. Parmi les points évoqués en particulier, un contentieux en urbanisme, une dépense pour le raccordement électrique du nouveau

lotissement « Les Sablons », les subventions aux associations, la dématérialisation administrative et comptable pour le travail du secrétariat de mairie.  
Pour l'investissement, une demande a été faite auprès du Crédit Agricole pour réduire les taux d'emprunt. La modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme est gelée pour l'instant, il est convenu avec le Cabinet BEAUR d'y revenir plus tard. En prévision de dépenses : des travaux d'entretien aux écoles (volets)  
Après en avoir délibéré le budget est adopté à l'unanimité.

Le Maire propose d'affecter les résultats de l'année 2019 comme suit :

Affectation en réserves R 1068 en investissement : 209 803.24 €

Report en fonctionnement au R002 : 204 917.58 €

- Délibération votée à l'unanimité

VOTE DES TAUX D'imposition des Taxes Directes Locales pour 2020

Le Maire propose au CM de reconduire les taux de l'année précédente à savoir :

Pour la taxe foncière 16.70 %

Pour la taxe foncière non bâti : 56.25 %

Pour la taxe d'habitation dans le cadre de la réforme en cours, pour les contribuables encore assujettis cette année le taux est maintenu à 13.11 %

- Délibération votée à l'unanimité

Vote des subventions communales aux associations :

Présentation du tableau des subventions qui est adopté à l'unanimité

En 2020 le montant des subventions qui est soumis au Conseil Municipal s'élève à 42 480.00 €.

Ne sont pas comprises dans ce montant les factures payées par la commune pour des frais d'affiches et de flyers du Salon du Livre Jeunesse 2020 qui n'a pas finalement pas eu lieu. (en lieu et place de la l'habituelle subvention à l'APAE)

Admission en non-valeur d'une créance irrécouvrable

Montant : 84.67 €

- Délibération votée à l'unanimité

Exonération de loyer pour le Salon de Coiffure en raison du COVID

Monsieur le Maire expose que la coiffeuse qui est locataire de la commune pour son salon l'a sollicité pour obtenir une exonération de loyer, en raison de la fermeture pendant l'épidémie. (Le montant du loyer s'élève à 400.00 € mensuel et les charges à 41.30 € mensuel,

En réponse à cette demande et dans la volonté de soutenir financièrement cette activité artisanale communale,

- Le conseil municipal vote à l'unanimité pour une exonération de loyer et charges pour une période de 3 mois. (avril -mai, et juin 2020)

## **II - Désignation des délégués de la commune :**

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)

Composée du Maire et de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants, Cette commission doit être désignée dans un délai de 2 mois à compter de l'installation du Conseil Municipal.

Pas de proposition pour la commune, la DGFIP désignera d'office des commissaires amenés à siéger en CCID.

#### SID (SYNDICAT D'IRRIGATION DROMOIS)

- Délibération votée à l'unanimité désignant Mme Isabelle CONSTANS en délégué titulaire et M. Maxime POITHIER en délégué suppléant.

#### SIEH (SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE L'HERBASSE)

- Délibération votée à l'unanimité pour désigner 2 délégués titulaires : Mme Isabelle CONSTANS et M. Michel MOURRARD et un délégué suppléant M. Stéphane BERARD

#### SDED (SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DE LA DROME)

- Délibération votée à l'unanimité pour désigner deux représentants pour participer à l'élection des délégués titulaires et suppléants qui siégeront au Comité Syndical du SDED. Titulaires : M. Michel MOURRARD et suppléant : M. Laurent PLANTIER.

#### CREATION DE LA COMMISSION COMMUNALE D'APPEL D'OFFRES

La CAO peut être créée à titre permanent ou temporaire, pour l'ensemble des marchés publics ou seulement pour un marché déterminé.

Au terme de l'article L 1414-2 du CGCT cette commission est chargée de choisir les titulaires des marchés publics passés selon une procédure formalisée et dont la valeur estimée hors taxe prise individuellement est supérieure aux seuils européens

- Délibération votée à l'unanimité pour désigner, outre le maire
- 3 membres titulaires : M. Franck OLLER, Mme Elfi SEYVET et M. Laurent PLANTIER
- 3 membres suppléants : M. Stéphane BERARD, Mme Isabelle CONSTANS et M. Michel MOURRARD.

#### Représentants de la commune aux Conseils des Ecoles :

##### Ecole primaire :

Mesdames Elfi SEYVET et Lydie VALENTIN, titulaires et Mme Valérie VILLARD, suppléante.

##### Ecole maternelle :

Mesdames Valérie VILLARD et Lydie VALENTIN, titulaires et Mme Elfi SEYVET, suppléante.

#### **QUESTIONS DIVERSES :**

##### Repas de Noël offert traditionnellement par la Commune aux Chatillonnais âgés de plus de 65 ans.

C'est en principe à cette époque de l'année que se prépare cette festivité de Noël et que les devis sont demandés pour choisir le traiteur. En cette année 2020, avec les mesures barrières encore en cours et l'incertitude sur les mois à venir, le Conseil Municipal ne souhaite pas se prononcer à ce jour.

Une décision sera prise dès que possible.

##### PONT sur la Joyeuse

Une réunion de présentation du projet s'est tenue le 18 juin dernier. En préalable à cette présentation, les techniciens de VALENCE ROMANS AGGLO ont indiqué que les travaux ne pourront pas se faire cette année.

#### CONTACTS PRIS PAR LE MAIRE :

Monsieur le Maire a ensuite évoqué devant le Conseil Municipal les rendez vous pris avec divers interlocuteurs :

- Le Centre Technique Départemental qui est responsable des voiries,
- VALENCE ROMANS HABITAT afin de faire le point sur les réparations encore en cours suite aux dommages causés par la grêle du 15 juin 2019,
- Contacts avec VRD concernant le réseau des cars et la sécurisation des abris-bus,

DENEIGEMENT : M. Damien BENEZET ancien conseiller municipal, agriculteur qui assurait jusqu'à présent le déneigement (en coopération et partage avec les agents techniques communaux) a signalé que l'engin mis à sa disposition par la commune pour déneiger les routes et chemins était vraiment hors d'usage et qu'il faudrait en changer.

Une lame va être acquise par la commune qui pourra s'adapter à un tracteur, M. Michel MOURRARD se charge de trouver le matériel et une convention sera signée avec le prestataire.

#### ELECTIONS SENATORIALES DU 27 SEPTEMBRE 2020

Le Maire expose qu'en vue de ces élections, le Conseil Municipal doit se réunir obligatoirement le 10 juillet prochain afin de désigner des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants. Nous venons juste d'être informés par la Préfecture de cet événement. Une convocation sera envoyée.

En fin de séance, Monsieur Laurent PLANTIER rend compte à l'assemblée de ces rencontres avec les Associations Chatillonnaises. Il lui en reste encore 6 à rencontrer.

De ces rencontres émane une satisfaction réelle d'avoir à nouveau un lien avec la mairie.

Les sujets abordés concernent principalement l'utilisation des salles communales et l'organisation des manifestations.

La séance est levée vers 19 H 45.